



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Le Greffe

Le Greffe est l'un des quatre organes de la Cour pénale internationale. Il est responsable des aspects non judiciaires de l'administration et du service de la Cour. Toutes les fonctions du Greffe visent clairement à aider l'institution à atteindre ses objectifs stratégiques.

Le travail du Greffe est caractérisé par l'obligation qui lui est faite de rester neutre en toutes circonstances. Le Greffe est conscient des répercussions que la qualité, l'efficacité, la transparence et le respect des délais dans le cadre de ses activités peuvent avoir sur la réalisation des objectifs de la Cour dans son ensemble. S'inspirant de son cadre statutaire et des normes internationales, cet organe est tourné vers l'avenir, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Une justice de qualité

Les services du Greffe ont pour but essentiel d'assurer la conduite de procès publics équitables, efficaces et rapides.

Au sein du Greffe, la Section d'appui aux conseils permet aux suspects et aux accusés

d'être représentés par un conseil de la Défense et, conformément au principe de l'égalité des armes, elle aide les conseils de la Défense à remplir leur mandat. La section apporte également son aide aux conseils assurant la représentation des victimes et est chargée de l'assistance judiciaire offerte aux frais de la Cour.

La Direction du service de la Cour appuie les enquêtes et les procès en remplissant des fonctions essentielles comme l'assistance aux victimes dans le cadre de leur participation aux procédures judiciaires et de leurs demandes en réparation, la protection des témoins et l'administration du quartier pénitentiaire. Elle fournit également des services de traduction et d'interprétation pour toutes les audiences et elle est responsable des dossiers, des dépôts et des notifications, ainsi que de l'administration judiciaire.

La section de l'information publique et de la sensibilisation contribue par son travail à garantir une justice de qualité dans la mesure où elle s'assure que les procès sont publics et accessibles à tous, en particulier aux communautés touchées par les crimes relevant de la compétence de la Cour.

La Section de la sécurité, quant à elle, permet le bon déroulement des enquêtes et des procès en garantissant autant que possible la sécurité de tous les participants.

Une institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat

Le Greffe est régulièrement en contact avec plusieurs groupes de parties prenantes de la Cour, dans des domaines tels que l'information, la sensibilisation du public et les relations extérieures.

Les activités liées aux relations extérieures visent à obtenir l'aide d'États et d'organisations internationales dans des domaines tels que la protection des témoins, l'exécution des peines, l'échange d'informations, la logistique sur le terrain et la sécurité. Le Greffe est également responsable de l'exécution des ordonnances rendues par les chambres, notamment les mandats d'arrêt et les ordonnances en vue de la localisation et du gel des avoirs.

Les ONG, les membres des professions juridiques et les milieux universitaires

jouent également un rôle clé au sein du système de droit international pénal dans lequel le Greffe est engagé. De façon générale, le Cabinet du Greffier est chargé d'établir et d'entretenir les contacts avec les parties prenantes.

La Section d'appui aux opérations extérieures, le Bureau des affaires juridiques et la Section de l'information publique et de la sensibilisation jouent également un rôle important dans les relations établies avec les parties prenantes. De même, d'autres entités, comme la Section de la participation des victimes et des réparations, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ou la Section de la détention, ne peuvent remplir leur mandat de manière efficace en l'absence d'échanges de vue avec ces acteurs externes. Les activités de sensibilisation sont fondamentales pour atteindre l'objectif de la Cour : devenir une institution reconnue et soutenue. Le Greffe est chargé de créer et de mettre en place un programme d'information et de sensibilisation conforme au plan stratégique détaillé de la Cour en la matière. La Cour doit chercher à se rapprocher des communautés affectées en instaurant un système efficace de communication à double sens afin de mieux comprendre leurs préoccupations et attentes et de renforcer leur confiance à l'égard du système de justice internationale.

Un modèle d'administration publique

Les différentes sections opérationnelles, comme la Section d'appui aux opérations extérieures, la Section de la sécurité et le Bureau des affaires juridiques, apportent toutes une contribution essentielle au cadre approprié mais dépourvu de toute pesanteur établi pour la Cour.

La Direction des services administratifs fournit des services appropriés en matière de technologies de l'information, établit des propositions de budget précises et cohérentes, assure une comptabilité exacte, acquiert des avoirs et met en place une logistique, assure le bon fonctionnement des bureaux extérieurs ainsi que l'entretien des locaux de la Cour, toutes ces fonctions, et d'autres, concourant à faire de l'organisation une institution efficace, souple et responsable. Dans le cadre de cet effort, la Section des ressources humaines remplit des fonctions essentielles en contribuant à définir et à réaliser les objectifs liés au principal atout de la Cour, à savoir son personnel.

De même qu'à tous les organes de la Cour, le Greffe apporte son appui aux services qui lui sont rattachés administrativement.



Osvaldo Zavala Giler, Greffier

Le 10 février 2023, les juges de la Cour pénale internationale ont élu Osvaldo Zavala Giler (Équateur) au poste de Greffier. Celui-ci a pris ses fonctions le 17 avril 2023 pour un mandat de cinq ans.

M. Zavala Giler est le premier ancien fonctionnaire de la CPI à occuper ce poste ; il est également le premier ressortissant d'un État latino-américain à le faire.

Avant d'être élu Greffier, M. Zavala Giler a occupé différents postes à la Cour depuis 2010 : chef de la Section du budget (2022-2023), assistant spécial principal auprès du Greffier (2016-2022), responsable du Bureau de liaison de la CPI auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (2018-2019) et assistant spécial auprès du Greffier (2010-2016). M. Zavala Giler est aussi un des membres fondateurs du réseau informel pour la diversité des sexes et des genres à la Cour (ICCQ).

Avant de rejoindre la Cour, M. Zavala Giler a travaillé comme juriste, conseiller juridique, et attaché de liaison auprès de l'ONU pour la Coalition pour la Cour pénale internationale de 2006 à 2010, à New York et à La Haye. Il a également travaillé dans un cabinet d'avocats en Équateur, de 2000 à 2003, intervenant notamment dans le cadre d'affaires portées devant

la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

M. Zavala Giler a obtenu son diplôme d'avocat à l'Université catholique de Santiago de Guayaquil (Équateur) ; il est membre attitré du Forum des avocats de l'Équateur. Il est également titulaire d'une licence en sciences sociales et politiques de l'Université catholique de Santiago de Guayaquil.



CourPenaleInternationale



CourPenaleInt



icc-cpi



IntlCriminalCourt

Ceci n'est pas un document officiel, il est destiné à l'information du public.

Cour pénale internationale : Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye (Pays Bas).

Adresse postale : Boîte postale 19519; 2500 CM, La Haye (Pays Bas). Tél. + 31 (0)70 515 8515; Télécopie +31 (0)70 515 8555.

www.icc-cpi.int